

Cote du document: EC 93
Date: 19 septembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la quatre-vingt-treizième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Procès-verbal de la quatre-vingt-treizième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-treizième session, tenue le 6 septembre 2016.
2. Une fois approuvé par le Comité de l'évaluation, le procès-verbal sera présenté au Conseil d'administration à sa cent dix-huitième session.

Point 1 de l'ordre du jour: ouverture de la session

3. Participent à la session les Membres du Comité représentant l'Égypte, la France, l'Inde (président), l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas et la Suisse. L'Angola et la Chine sont présents en qualité d'observateurs. Pour le FIDA, y assistent le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Vice-Président adjoint, Responsable du Département gestion des programmes (PMD); la Vice-Présidente adjointe, Responsable du Département de la stratégie et des savoirs (SKD); le Directeur de la Division Engagement mondial, savoirs et stratégie; le Chef de l'Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles, PMD; le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA); le Chargé de programme de pays, WCA; la Secrétaire du FIDA ad interim; et d'autres Membres du personnel du FIDA.
4. À l'occasion des discussions portant sur l'évaluation du programme de pays pour la République fédérale du Nigéria, M. Yaya Olaniran, qui est également Membre du Comité, fait part du point de vue de son gouvernement.

Point 2 de l'ordre du jour: adoption de l'ordre du jour

5. Les points inscrits à l'ordre du jour provisoire, qui figure dans le document EC 2016/93/W.P.1, sont les suivants: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA; iv) évaluation du programme de pays pour la République fédérale du Nigéria; v) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI); vi) Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE); vii) Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA); viii) nom du Comité de l'évaluation; et ix) questions diverses.
6. Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire modifié, avec l'adjonction des points suivants sous la rubrique Questions diverses: a) le report de l'accord d'harmonisation des systèmes d'autoévaluation et d'évaluation indépendante du FIDA; b) l'adjonction d'un point à l'ordre du jour de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation relatif à la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité; et c) une proposition visant à prolonger, si nécessaire, les services d'interprétation durant la quatre-vingt-quatorzième session du Comité. L'ordre du jour modifié sera publié sous la cote EC 2016/93/W.P.1/Rev.1.

Point 3 de l'ordre du jour: aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

7. Le Comité examine le document EC 2016/93/W.P.2, qui contient l'aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2017 et le plan indicatif pour 2018-2019 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA. Les Membres notent que cet aperçu a été élaboré en consultation avec la direction et les organes directeurs, sur la base d'une évaluation critique des besoins. Les activités d'évaluation proposées ont été classées par ordre de priorité sur la base de la grille détaillée d'aide à la sélection.

8. IOE précise que les éléments essentiels de l'aperçu sont au nombre de trois. En premier lieu, il repose sur la méthodologie et les processus améliorés figurant dans la deuxième édition du Manuel de l'évaluation, ce qui a permis de ramener la durée des grandes évaluations de 18 à 12 mois, et de porter de huit à dix le nombre d'évaluations de la performance de projet. En second lieu, il propose une augmentation des travaux d'évaluation d'IOE réalisés en interne. En troisième lieu, il suggère d'élargir la couverture géographique des évaluations afin de promouvoir l'obligation redditionnelle et l'apprentissage au FIDA.
9. Le Comité entérine le budget proposé par IOE pour 2017 à hauteur de 5,76 millions d'USD, et félicite IOE pour la qualité du document et pour le programme de travail substantiel. Les Membres demandent des précisions concernant l'augmentation de 1,6% par rapport au budget approuvé pour 2016, ainsi que les paramètres utilisés pour l'élaboration du budget. IOE explique que l'augmentation nominale est liée à une hausse des prix de 1,3%, résultant essentiellement d'une augmentation des coûts d'évaluation et des frais de voyage, et d'un accroissement réel des coûts de personnel à hauteur de 0,3% qui peut être attribuée au poste P-4 de durée déterminée qu'il est prévu de pourvoir. Par ailleurs, le budget d'IOE a été préparé sur la base des paramètres fournis par l'Unité du budget et du développement organisationnel du FIDA, qui comportaient trois hypothèses: aucune variation des coûts standard de personnel; absorption du taux d'inflation dans la mesure du possible; et utilisation d'un taux de change de 1 USD = 0,877 EUR. Globalement, la proposition de budget d'IOE représente 0,39% du programme de prêts et dons du FIDA qui est prévu, ce qui est largement inférieur au plafond budgétaire fixé par le Conseil d'administration pour IOE, soit 0,9%.
10. Les Membres soulignent que l'aperçu est conforme aux recommandations précédemment formulées par le Comité concernant l'élargissement de la couverture géographique des évaluations, le renforcement de l'importance accordée au partenariat avec les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome (OSR), la nécessité de conduire des évaluations plus rigoureuses, et la nécessité de conduire un plus grand nombre d'évaluations en interne afin de favoriser l'apprentissage et le renforcement des capacités.
11. Suite à la préoccupation exprimée par le Comité face au fait que la synthèse d'évaluations conjointes des OSR qui devait être conduite sur le thème de l'égalité des sexes n'a pas été réalisée, IOE précise que ce n'est pas le meilleur moment dans la mesure où l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) vient tout juste d'achever une évaluation similaire. Sur la base de la déclaration d'intention signée en 2013, les bureaux de l'évaluation des trois OSR travailleront de concert afin de synchroniser leurs programmes de travail, de planifier les activités et d'identifier un plus grand nombre de possibilités de conduire des évaluations conjointes. Par ailleurs, IOE informe le Comité que les EPP qu'il était prévu de mener en 2017 pourraient être l'occasion de collaborer avec les OSR. Concernant les évaluations conjointes avec d'autres institutions financières internationales, des discussions sont en cours avec la Banque africaine de développement pour des projets cofinancés, et l'une de ces évaluations devrait être réalisée en 2017.
12. Les Membres soulèvent une question concernant les critères retenus pour le choix des évaluations, et souhaitent en particulier savoir pourquoi les EPP pour le Guatemala et les Petits États insulaires en développement (PEID) de l'Océan indien ne sont pas inscrites au programme de travail proposé pour 2017, alors qu'elles figuraient dans le plan indicatif pour 2017-2018, approuvé par le Conseil en décembre 2015. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation, d'autant que les PEID sont un créneau d'intervention important pour le FIDA. En réponse à cela, IOE informe le Comité que les pays ont été sélectionnés dans la plus grande transparence, sur la base de la grille d'aide à la sélection d'IOE, dans le cadre de laquelle les choix des EPP sont opérés sur la base de deux principes majeurs, à savoir: l'existence de

liens entre l'EPP et le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP), de manière à garantir que les résultats de l'évaluation sont mis à profit lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie; et la couverture régionale et nationale (c'est-à-dire la taille du portefeuille, l'admissibilité au Cadre pour la soutenabilité de la dette, et la catégorie de conditions de prêt). IOE reconnaît qu'il est important d'évaluer le rôle du FIDA dans les PEID, et donne au Comité l'assurance que cela sera fait à l'avenir.

13. Le Comité se félicite de l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) qu'il est proposé de conduire sur l'architecture financière du FIDA et demande que les premières conclusions lui soient transmises dès que possible en 2017, dans la mesure où ces informations seront utiles pour la Consultation sur la onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). IOE confirme que le document d'orientation sera mis à la disposition des Membres en mars 2017, lorsque les conclusions préliminaires seront prêtes, mais que le rapport ne sera pas achevé avant 2018.
14. Les Membres ayant demandé à IOE de se pencher sur l'état actuel de la fonction d'évaluation au FIDA, IOE donne au Comité l'assurance que la structure d'évaluation en place est solide et offre un vaste éventail de produits d'évaluation. Il reconnaît par ailleurs que celle-ci peut être améliorée afin de mieux répondre aux besoins des États Membres et de concourir à la réalisation des Objectifs de développement durables, qui sont ambitieux. Sur la question de l'application des recommandations par la direction, IOE note qu'un certain nombre de problèmes systémiques ont été recensés et que des échanges entre IOE et la direction sont en cours afin d'apporter les changements nécessaires. La direction se félicite du fait que les évaluations sont toujours meilleures mais se dit préoccupée par la nature des recommandations, qui sont parfois excessivement complexes et multidimensionnelles. De plus, certaines recommandations reviennent régulièrement, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer l'attention accordée à l'apprentissage.
15. Pour finir, les Membres avancent l'idée d'un examen par les pairs d'IOE, estimant qu'il s'agirait là d'un exercice positif et souhaitable. Un Membre attire l'attention sur le fait que la fonction d'évaluation devrait l'objet d'évaluations périodiques. Un autre Membre suggère que la portée de l'examen par les pairs soit étendue au rôle joué par le Conseil d'administration s'agissant d'examiner les produits de l'évaluation, et à la manière dont il envisage la contribution d'IOE aux opérations du FIDA. IOE est invité à réfléchir au moment le plus opportun pour conduire l'examen par les pairs, compte tenu des changements attendus au niveau de l'institution et des incidences budgétaires que cet examen comportera, et à informer le Comité d'une date possible.

Point 4 de l'ordre du jour: évaluation du programme de pays pour la République fédérale du Nigéria

16. Le Comité examine le document EC 2016/93/W.P.3 relatif à l'EPP pour la République fédérale du Nigéria. Il note qu'il s'agit là de la deuxième EPP conduite pour le Nigéria, qui couvre la période 2009-2015, et que ses conclusions ont été mises à profit dans le cadre du nouveau COSOP axé sur les résultats, en cours d'élaboration en 2016. Le portefeuille du Nigéria, qui représente pour les projets en cours et clos un volume total de 317,6 millions d'USD, est le plus important de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre (WCA) et se place en deuxième position parmi les pays d'Afrique dans lesquels le FIDA intervient.
17. Il ressort de l'EPP que le deuxième COSOP met nettement l'accent sur l'agriculture et s'inscrit dans le droit fil des politiques et stratégies gouvernementales. Globalement, dans l'EPP, le portefeuille du Nigéria est jugé plutôt satisfaisant en termes de pertinence, d'efficacité, d'impact sur la pauvreté, de durabilité, d'innovation et de reproduction à plus grande échelle, ainsi que pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les activités menées dans le

cadre du portefeuille ont eu un impact positif sur la pauvreté rurale – accroissement des actifs des ménages, amélioration du capital humain et social et de l'autonomisation, augmentation de la productivité et de la production agricoles – ainsi qu'un impact notable sur les institutions locales, en particulier la mise en place d'associations de développement à l'initiative des communautés. La lenteur des décaissements, les problèmes de disponibilité du financement de contrepartie, les retards d'exécution, la complexité de la structure fédérale de gouvernance et l'étendue de la couverture géographique du programme de pays, qui a constitué un problème pour une mise en œuvre efficace du programme, ont toutefois influé sur l'obtention de résultats. De plus, l'absence de données fiables sur la pauvreté au niveau infra-étatique a limité le ciblage, et les problèmes liés à la faiblesse de la gouvernance et aux conflits n'ont pas été suffisamment pris en considération lors de la conception et de la mise en œuvre des activités.

18. Le Comité prend acte du fait que, comme le précise le Représentant du Gouvernement nigérian, la République fédérale du Nigéria apprécie que l'EPP mette en évidence les domaines clés en termes de politiques qu'il est nécessaire de rationaliser afin de mieux appuyer le secteur agricole. Le FIDA est félicité pour avoir attiré l'attention sur l'importance que revêt le secteur privé pour le développement agricole, par le biais de l'appui offert à certaines filières et aux associations de développement à l'initiative des communautés. Le Représentant du Nigéria accueille favorablement les conclusions et les recommandations de l'EPP et est prêt à travailler avec la direction afin d'y donner suite, comme il est indiqué dans l'accord conclusif déjà signé.
19. Les Membres du Comité et la direction saluent la qualité de cette EPP et appuient sans réserve les recommandations qui en sont issues. Les Membres se disent préoccupés par les problèmes qu'elle a permis de mettre en lumière, à savoir les retards de décaissement et la durée excessive des projets, qui ont nécessité une révision complexe au niveau de la conception, et la faiblesse des systèmes de suivi-évaluation (S&E). Le Comité se félicite du fait que la direction avale les résultats, les conclusions et les recommandations de l'EPP, ainsi que les principales étapes convenues avec le gouvernement pour garantir un suivi adéquat: i) en accentuant le ciblage géographique en faveur des États et en définissant des niveaux réalistes de financement de contrepartie; ii) en renforçant l'effet de levier et la présence dans les opérations afin d'améliorer les liens entre les programmes et les dons; en délocalisant le personnel du FIDA; et en multipliant les possibilités de participation de haut niveau à l'élaboration des politiques; iii) en consacrant des ressources aux questions transversales; iv) en développant les partenariats existants et en en concluant de nouveaux; et v) en renforçant les systèmes de S&E.
20. Les Membres soulèvent des questions telles que la raison à l'origine du nombre élevé de dons octroyés au Nigéria – 20 au total –, la faiblesse de certains projets en termes de conception, la note attribuée pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que les difficultés de coordination des opérations entre les trois niveaux de gouvernement au Nigéria. La direction fournit les précisions suivantes: i) sur les 20 dons, six seulement sont des composantes de prêts, les autres ayant été fournis au titre de dons au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR); ii) elle est chargée de la conception de tous les projets et un système d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité est en place afin de garantir une qualité majeure et plus ciblée. En outre, durant l'exécution, un appui et un suivi rapprochés sont fournis afin de pouvoir identifier les problèmes en amont; iii) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont jugées plutôt satisfaisantes; et iv) avec le nouveau COSOP, le ciblage géographique sera renforcé et l'accent sera mis sur les partenariats avec les États. IOE attire l'attention sur le fait que, même si les dons de contrepartie devraient être utilisés afin de renforcer les projets financés grâce à des prêts, dans le cas du

Nigéria, ils ont été utilisés afin de financer des investissements ponctuels, qui n'ont donné lieu à aucune activité de suivi ou de renforcement des capacités.

21. Un problème est soulevé concernant le fait que les notes attribuées dans le cadre de l'EPP ne figurent pas dans le résumé; IOE informe les Membres que la raison à l'origine de cela est que, la longueur du document étant limitée, il fallait faire en sorte de couvrir, dans le résumé, les questions transversales et thématiques plutôt que de se concentrer sur la justification des notes. Celles-ci sont par conséquent fournies en annexe.

Points 5 et 6 de l'ordre du jour: Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) et Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)

22. Conformément à la Politique révisée de l'évaluation au FIDA, le Comité examine le document EC 2016/93/W.P.4 (RARI) ainsi que la réponse de la direction, et le document EC 2016/93/W.P.5 (RIDE) assorti des observations formulées par IOE, qui seront soumis pour la première fois à la session de septembre du Conseil d'administration.

Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI)

23. Le Comité accueille favorablement la quatorzième édition du RARI et le thème d'apprentissage sur la gestion des savoirs, et félicite IOE pour avoir produit ce rapport en interne. Il note que le rapport propose une synthèse de la performance du Fonds sur la base d'éléments concrets provenant d'un échantillon de 270 évaluations impartiales achevées depuis 2002, dont 40 nouveaux projets évalués en 2015. Cette année, le RARI se penche en particulier sur les priorités établies pour la période couverte par FIDA9 (2012-2015) et rend compte de la performance des opérations du FIDA sur la base d'un certain nombre d'indicateurs figurant dans le cadre de mesure des résultats, notamment les indicateurs du niveau 2 – effets sur le développement.
24. En termes de performance opérationnelle, il ressort du RARI que la performance des projets du FIDA est satisfaisante; en effet, pour la plupart des critères, 80% des projets sont notés plutôt satisfaisants ou mieux. Il ressort des résultats de l'évaluation que le nombre de projets notés plutôt satisfaisants ou mieux a augmenté – de 87% durant la période 2011-2013 à 92,3% pour les opérations achevées entre 2012 et 2014 –, ce qui indique que le FIDA a contribué à réduire la pauvreté rurale. En ce qui concerne la performance au niveau national, les activités hors prêt ne sont jugées que plutôt satisfaisantes, avec un net déclin s'agissant du renforcement des partenariats dans le pays. IOE met l'accent sur la nécessité d'améliorer la performance pour atteindre des niveaux satisfaisants et très satisfaisants et recense les principaux problèmes systémiques qui devront être affrontés à l'avenir, tant au niveau des projets que des programmes de pays. Le Comité approuve les recommandations figurant dans le RARI qui préconisent un relèvement de la performance – de plutôt satisfaisant à satisfaisant et mieux – moyennant l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'intégration d'une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels dans le portefeuille du FIDA, et le renforcement des stratégies de ciblage, des systèmes de S&E et de la gestion des responsabilités fiduciaires.
25. En ce qui concerne le thème d'apprentissage du RARI 2016, un Membre rappelle que le Conseil d'administration avait demandé que le thème soit élargi à l'analyse des obstacles à l'internalisation et à l'utilisation des produits du savoir. IOE précise que cet aspect n'a pas été abordé dans le présent RARI mais le sera dans le cadre de l'évaluation de fond au niveau de l'institution sur la gestion des savoirs, que l'on pourrait envisager de conduire après l'ENI sur l'architecture financière du FIDA. Dans le même ordre d'idées, les Membres souhaitent savoir, vu que le RARI ne donne pas de précisions en ce sens, comment l'on pourrait mettre à profit la gestion des savoirs pour promouvoir l'apprentissage et en faire la clé de voûte des

opérations du FIDA dans le domaine de la coopération Sud-Sud et triangulaire. IOE signale à ce propos que de nombreux efforts sont déployés à l'heure actuelle au FIDA afin d'améliorer la gestion des savoirs, mais qu'il est nécessaire d'adopter une approche systémique et un système de S&E sur lesquels appuyer le système de gestion des savoirs.

26. Le Comité prend note de la réponse de la direction au RARI, en particulier le fait que celle-ci accueille favorablement les recommandations qui y sont formulées en termes de ciblage, de nutrition, de partenariats et de gestion des savoirs, même si elle ne souscrit pas à un certain nombre de sous-recommandations. Ainsi, elle estime qu'il ne serait pas efficient que toutes les missions de supervision et les examens à mi-parcours étudient les moyens de faire en sorte que les projets soient davantage axés sur la nutrition, mais que cela devrait être décidé au cas par cas. À ce propos, les Membres soulignent que la recommandation formulée par IOE est claire dans la mesure où elle spécifie que tous les projets devraient être sensibles aux enjeux nutritionnels, s'il y a lieu, et invitent la direction à envisager sérieusement de définir, au stade de la conception, les projets qui sont sensibles aux enjeux nutritionnels et ceux qui ne le sont pas, en accordant une attention particulière aux zones exposées à la malnutrition. Les Membres demandent à la direction de se pencher, dans la mesure du possible, sur la question des liens entre productivité agricole et prise en compte des enjeux nutritionnels et sur celle de l'impact sur la situation nutritionnelle de la population cible. Par ailleurs, ils préconisent le renforcement de la collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies dont la mission est de résoudre les problèmes nutritionnels.
27. La direction insiste sur le fait que la nutrition constitue pour le FIDA un domaine prioritaire, et que des mesures institutionnelles sont désormais en place afin de garantir une couverture adéquate, avec l'appui du Canada, de l'Allemagne et de l'Union européenne. De plus, le FIDA travaille en partenariat avec des instituts internationaux de recherche agricole tels que Bioversity International et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) à la mise au point et à l'intégration de variétés culturales tenant compte de la nutrition dans les projets mis en œuvre en Afrique et en Amérique latine.
28. Les Membres souhaitent savoir s'il est possible de présenter les recommandations formulées dans le RARI sous un format plus simple et plus convivial, et se disent préoccupés par le fait que seule la section portant sur la Vue d'ensemble du RARI a été traduite dans les langues officielles du FIDA, et non pas le corps principal. La direction explique que la limitation du nombre de mots des documents est l'une des mesures destinées à l'obtention de gains d'efficacité en matière de gouvernance, qui ont été approuvées par le Conseil d'administration.
29. Pour finir, le Comité se félicite du thème d'apprentissage retenu pour la prochaine édition du RARI, à savoir la gestion financière et les responsabilités fiduciaires, et note que ce choix intervient à un moment propice dans la mesure où l'examen de ce thème permettra d'apporter une contribution utile à la Consultation sur FIDA11. Ce thème est d'autant plus important qu'il attirera l'attention sur la performance des gouvernements dans le domaine de la gestion financière.

Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE)

30. Le Comité prend note des faits saillants qui, dans le RIDE, illustrent l'efficacité du FIDA en matière de développement, à savoir: la contribution du FIDA à l'amélioration du bien-être des populations rurales en termes d'augmentation des revenus, de sécurité alimentaire et d'accumulation d'actifs; l'amélioration de la performance des projets appuyés par le FIDA – neuf critères d'évaluation sur dix ont été atteints, voire dépassés; les progrès accomplis s'agissant du respect des directives sur l'efficacité de l'aide au développement, de la participation à la concertation sur les politiques, du renforcement des partenariats; l'amélioration de

la gestion du portefeuille; et le renforcement de l'efficacité et de l'efficience institutionnelles.

31. Les Membres se félicitent de l'attention accordée aux forces et aux faiblesses, de l'accent mis sur le cadre de mesure des résultats pour FIDA9 ainsi que du format convivial sous lequel le RIDE est présenté. Parmi les points forts: pertinence des projets appuyés par le FIDA, importance accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, meilleure qualité au point de départ et durabilité des avantages. Des améliorations sont possibles dans plusieurs domaines: S&E au niveau des projets, mesure de la performance des activités hors prêt, réduction du délai entre l'approbation des projets et leur démarrage, et ratio de cofinancement.
32. Le Comité prend également note des observations formulées par IOE à propos du RIDE, en particulier l'accent mis sur le fait que le rapport gagnerait en transparence et les conclusions en fiabilité si la méthodologie était examinée plus en détail; les limites en termes de mesure et de communication des résultats; la cohérence entre les résultats présentés dans le RARI et le RIDE de 2016 sur la performance des projets, même si le RIDE fait état d'une meilleure performance en termes d'efficience, de durabilité des avantages, de pertinence, et d'innovation et de reproduction à plus grande échelle.
33. Les Membres se félicitent des résultats obtenus mais se disent préoccupés par la discordance entre le RARI et le RIDE au sens où les notes figurant dans le RIDE sont meilleures que celles figurant dans le RARI pour ce qui est de l'efficience, de la durabilité des avantages, de la pertinence, et de l'innovation et de la reproduction à plus grande échelle. Cette discordance est attribuée notamment au fait que la direction et IOE ont utilisé des méthodes et des processus différents pour évaluer les critères précités. Le Comité prend donc acte du fait qu'il est possible de mieux harmoniser les évaluations indépendantes et les autoévaluations du FIDA afin de garantir à l'avenir une meilleure comparabilité des résultats.
34. En réponse aux observations selon lesquelles le RIDE dresse un tableau satisfaisant, la direction informe le Comité que les résultats dont il est rendu compte dans cette édition du RIDE sont conformes aux conclusions d'autres examens externes dont le FIDA a fait l'objet au cours des quatre dernières années, comme l'examen de l'aide multilatérale conduit par le Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) ainsi que les examens de l'efficacité de l'aide au développement réalisés par l'Australie et le Canada. La direction attire également l'attention sur le fait que le Comité ne peut examiner qu'un nombre relativement limité sur le total des évaluations de la performance de projet conduites chaque année. Par ailleurs, la direction souligne que, parmi les ensembles de données utilisés pour compiler le RARI et le RIDE, seuls les ensembles de données utilisés par IOE pour conduire les examens à l'achèvement et l'évaluation de la performance des projets et ceux utilisés par PMD pour établir les rapports d'achèvement des projets étaient comparables.
35. La direction note également que, pour l'édition du RIDE 2016, les processus d'apprentissage et d'assurance qualité ont bénéficié de deux ateliers d'apprentissage organisés en interne afin d'examiner les résultats et les enseignements figurant dans le document. Le RIDE recense en outre les domaines dans lesquels des progrès doivent être réalisés, comme le S&E au niveau des projets et des programmes de pays. À cette fin, un cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, qui sera présenté au Conseil en décembre 2016, sera élaboré et mis en place.
36. Les Membres du Comité et IOE souhaitent avoir davantage d'informations d'ordre méthodologique, et la direction précise que celles-ci sont fournies dans les annexes, vu que, comme l'a décidé le Conseil d'administration, la longueur maximum du RIDE a été fixée à 5 500 mots.

37. Concernant l'indicateur relatif au nombre de personnes sorties de la pauvreté, sur lequel le Conseil s'est penché en avril 2016 dans le cadre du rapport final sur l'Initiative d'évaluation de l'impact pour FIDA9, les Membres demandent que la direction fournisse, dans le corps principal du texte, des éclaircissements sur les données relatives à la réduction de la pauvreté, à savoir 24 millions de personnes libérées de la pauvreté pour un objectif fixé à 80 millions.
38. Un Membre soulève une question concernant le ratio de cofinancement et la cible fixée par rapport au ratio obtenu tel qu'indiqué dans le RIDE. La direction précise que, pour FIDA9, la cible avait été établie à 1,6 mais que celle-ci avait été ramenée à 1,2 pour FIDA10, en accord avec les États Membres, dans la mesure où la cible initiale avait jugée irréaliste à la lumière de la conjoncture financière et économique mondiale. En conséquence, le résultat de 1,37 figurant dans le RIDE 2015 dépassait la cible actuelle.
39. Le Comité demande des précisions concernant les indicateurs relatifs à la concertation sur les politiques et à l'efficacité de l'aide au développement. La direction explique que, dans le RIDE, c'est le respect des directives sur l'efficacité de l'aide qui a été évalué, et non l'efficacité du FIDA en matière d'aide au développement; et, pour ce qui est de la concertation sur les politiques, là aussi, dans le RIDE, c'est l'existence ou non d'une concertation sur les politiques au niveau national qui a été retenu comme critère d'évaluation. La direction souligne que, dans ces domaines, la performance a été évaluée uniquement sur la base des retours d'information des enquêtes conduites auprès des clients.
40. La question de la durabilité des résultats est encore une fois abordée en profondeur, en particulier la discordance des définitions de la durabilité adoptées respectivement par la direction et par IOE, ce qui constitue une source de grande préoccupation. Le Comité invite la direction et IOE à harmoniser la définition de ce critère et les évaluations y relatives. La direction reconnaît qu'il est nécessaire d'harmoniser les perspectives d'IOE et de PMD, et note que cela sera fait dans le cadre d'un accord d'harmonisation. Un Membre du Comité attire l'attention sur la nécessité d'aborder la durabilité dans le contexte du développement agricole et rural, c'est-à-dire la durabilité des avantages au niveau de la population cible et de l'aptitude de celle-ci à maintenir, voire accroître, ces avantages dans le temps.
41. Afin d'explicitier ultérieurement les raisons à l'origine de la bonne ou de la mauvaise performance par rapport aux différents indicateurs, la direction informe le Comité des mesures adoptées en ce sens, à savoir la mise en place d'un tableau de bord au niveau institutionnel qui permet de saisir les multiples indicateurs en temps réel, contrairement aux examens des portefeuilles conduits une fois par an seulement. De plus, la direction a introduit des examens de portefeuille plus rigoureux et plus fréquents, et SKD effectuée, sur une base trimestrielle, le suivi et le compte-rendu de la performance institutionnelle sur la base des progrès accomplis par rapport aux cibles établies dans le cadre de mesure des résultats.
- Point 7 de l'ordre du jour: Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA)
42. Le Comité examine le document EC 2016/93/W.P.6, qui contient le treizième Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA), préparé par la direction du FIDA, et son additif contenant les observations formulées par IOE. Le Comité félicite la direction pour l'application impressionnante des recommandations.
43. Le PRISMA 2016 couvre 173 recommandations issues de 25 évaluations, dont le suivi récurrent de 12 évaluations, et indique que la direction a appliqué 94% des recommandations d'IOE, ce qui confirme la tendance à l'amélioration de la performance observée dans les éditions récentes du PRISMA. Parmi les suites

données par la direction figurent: i) la préparation du document d'orientation sur la stratégie du FIDA dans les pays en situation de fragilité, faisant suite à l'ENI sur ce thème; la stratégie sera présentée au Conseil en décembre 2016; ii) la mobilisation de ressources non affectées dans le cadre du processus de reconstitution, et l'adoption du Cadre d'emprunt souverain, faisant suite à l'ENI sur les reconstitutions; et iii) la révision des directives en matière de supervision et d'appui à l'exécution, faisant suite à l'ENI sur la supervision.

44. Le Comité prend également note de la réponse apportée par IOE au PRISMA, en particulier concernant les recommandations non acceptées par la direction, à savoir: i) la préparation d'une stratégie de retrait pour les projets et l'évaluation en bonne et due forme de la durabilité des avantages générés par les opérations financées par le FIDA; et ii) l'inclusion, dans le cadre de mesure des résultats de tous les COSOP, d'indicateurs et de cibles spécifiques mesurables pour les activités hors prêt. IOE accueille favorablement la suggestion visant l'élaboration d'un modèle de présentation des recommandations afin d'en faciliter la mise en œuvre et de préserver un degré élevé de transparence et de responsabilité dans le suivi des mesures prises mais précise que, conformément à la décision prise par le Conseil, il continuera à faire part de ses recommandations sans aucune contrainte de la part de la direction, tant concernant le format que le nombre. IOE explique par ailleurs que, étant donné que la nature des conclusions et des recommandations est fonction de la nature de l'objet de l'évaluation, il ne serait pas pratique d'élaborer un modèle de présentation des recommandations. Un Membre estime toutefois qu'IOE et la direction devraient envisager la possibilité de mettre au point ce type de modèle ou bien une solution pratique à même de faciliter le suivi et l'examen par le Conseil d'administration et le Comité de l'évaluation.
45. Le Comité rappelle qu'IOE doit pouvoir continuer à faire part de ses recommandations à la direction sans aucune limite en termes de format et de nombre, dans la mesure où le fait d'imposer des limites aux recommandations se traduirait aussi par une limitation des possibilités d'apprentissage. Les Membres invitent toutefois IOE à veiller à ce que les recommandations soient applicables. La direction précise également que, dans le PRISMA, des observations ont trait à la complexité des recommandations. Des recommandations moins complexes permettraient d'accroître la transparence, la responsabilité et la compréhension des mesures à prendre. Même si le nombre des recommandations a diminué, celles-ci donnent encore lieu à l'adoption d'un plus grand nombre de mesures secondaires pour garantir un suivi adéquat.
46. Un Membre fait observer qu'il faudrait reclasser les recommandations issues de l'évaluation de la performance de projet en Albanie et qui sont présentées dans le PRISMA comme "sans objet": même si le FIDA n'intervient plus en Albanie, la direction pourrait mettre à profit ces recommandations dans le cadre de la conception de projets dans la région.
47. En ce qui concerne la durabilité, la direction fait observer que le PRISMA met l'accent sur la question de la stratégie de retrait, et rappelle qu'elle ne considère pas qu'il existe nécessairement un lien entre stratégie de retrait et durabilité des avantages. Cependant, comme l'a demandé le Conseil d'administration, la direction continuera de se pencher sur la question du moment le plus opportun pour la stratégie de retrait.

Point 8 de l'ordre du jour: nom du Comité de l'évaluation

48. Le Représentant des Pays-Bas soulève la question de l'éventuel changement de nom du Comité, afin de mieux refléter la portée actuelle de ses travaux. Plusieurs Membres estiment toutefois qu'il serait préférable de conserver le nom tel qu'il est – Comité de l'évaluation – dans la mesure où il est plus précis en termes de portée des travaux et constitue un point de référence plus facile et met par ailleurs en évidence l'importance accordée à la fonction d'évaluation au FIDA. Le Comité

conclut donc qu'il n'est pas nécessaire de changer son nom et que la nomenclature actuelle doit être maintenue.

Point 9 de l'ordre du jour: questions diverses

49. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examine trois questions, dont deux ont été soulevées par la direction, et l'autre par le Bureau du Secrétaire, à savoir:
- a) Le Comité prend note du document EC 2016/93/INF.1 qui fournit une justification au report éventuel de la présentation de l'accord d'harmonisation entre les systèmes d'évaluation indépendante et d'autoévaluation du FIDA. Les Membres acceptent que ce point soit reporté de la quatre-vingt-quatorzième session du Comité de l'évaluation qui se tiendra en octobre 2016, à la quatre-vingt-seizième session, qui est prévue en mars 2017.
 - b) La direction fait observer que le Comité de l'évaluation doit examiner la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité avant que celle-ci ne soit présentée au Conseil, à sa session de décembre. Le Comité approuve donc l'adjonction de ce point à l'ordre du jour de sa quatre-vingt-quatorzième session, en octobre 2016.
 - c) Pour finir, les Membres approuvent la proposition avancée par le Bureau du Secrétaire visant à prolonger, si nécessaire, les services d'interprétation durant la quatre-vingt-quatorzième session du Comité. Les lettres d'invitation et l'ordre du jour provisoire seront mis en ligne une fois ces dispositions finalisées, le 8 septembre 2016.
50. Le président du Comité clôt la session en remerciant tous les Membres pour avoir participé activement aux délibérations du Comité, ainsi qu'IOE, la direction, le personnel et le Secrétariat, pour le succès de la session.